



BECOUBE
34, rue de Liège
75008 PARIS



PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
541, rue George Méliès - bâtiment M'Otion
34000 MONTPELLIER

S.A. MEDINCELL

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE L. 225-115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF
AU MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES
AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

SOMMAIRE

	<u>PAGES</u>
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 4° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024	1 - 2
DOCUMENT ANNEXE	3



BECOUBE
34, rue de Liège
75008 PARIS



PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
541, rue George Méliès - bâtiment M'Otion
34000 MONTPELLIER

S.A. MEDINCELL

Adresse : 3, rue des Frères Lumière
34830 JACOU

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu, et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 102 187 €uros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Fait à PARIS et MONTPELLIER le 26 juillet 2024

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

 **Fabien BROVEDANI**



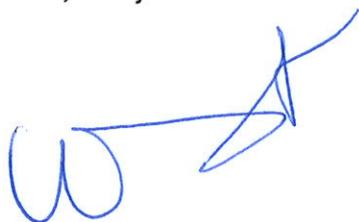
F. BROVEDANI
Associé

C. MINARRO
Associé

**ATTESTATION DES REMUNERATIONS
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-4°
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 ressort à la somme de 1 102 187 €.

Fait à Jacou, le 3 juillet 2024



Christophe DOUAT
Président du Directoire